

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :
13 juillet 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

**Objet : Protocole préalable à
la création d'un outil collectif
de transformation et de
vente de la production
laitière du Grésivaudan**

**Votants : 47
Vote pour : 47
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0**

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREVON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°106 concernant la réalisation d'une étude sur la création d'un outil collectif de transformation et de vente de la production laitière du Grésivaudan.

Dans ce cadre, il est proposé que chacun des partenaires - producteurs laitiers, ADABEL, communes concernées, Communauté de communes - signe un protocole par lequel :

- Il signifie son accord pour que cette étude soit réalisée,
- Il s'engage à suivre activement son déroulement,
- Il s'engage à fournir les éléments nécessaires à sa réalisation,
- Il s'engage à poursuivre le projet si les conclusions de l'étude sont positives.

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Monsieur le Président à signer le protocole,
- propose une signature publique lors du comice agricole de Belledonne le 5 septembre prochain

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

